



Présents:

Jean Wirion

Bourgmestre

Norbert Welu

et Yves Weyland

Échevins

Oliver Peters

Véronique Scherer-Thill

Jasmine Lanckohr

Eugène Kemp

Marc Jacobs

Vanessa Fernandes Cavaco

Conseillers

Patrick Lecoq

Secrétaire communal

Absent (excusé):

/

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 03 octobre 2017

Le Conseil communal prend connaissance du prédit rapport, sans l'approuver alors qu'il s'agit d'une séance précédant les élections et n'ayant pas trait au conseil nouvellement installé.

2. Tableau de préséance du Conseil communal

Le Conseil communal décide à l'unanimité des voix d'établir le tableau de préséance du Conseil communal de la Commune de Koerich conformément à ce qui suit, en l'occurrence:

N°	Nom & Prénom	Profession	Date de naissance	1. élection	Suffrages
1	WIRION Jean	Électricien d'autos	10.03.1959	01.01.1988	349
2	SCHERER-THILL Véronique	Femme au foyer	20.02.1966	13.12.2005	315
3	PETERS Oliver	Avocat	04.01.1964	09.11.2011	461
4	WELU Norbert	Fonctionnaire d'Etat	13.09.1969	09.11.2011	397
5	WEYLAND Yves	Secrétaire communal	27.03.1980	08.10.2017	553
6	LANCKOHR Jasmine	Educatrice	16.01.1988	08.10.2017	552
7	KEMP Eugène	Agriculteur	11.11.1978	08.10.2017	524
8	JACOBS Marc	Ingénieur	18.07.1964	08.10.2017	520
9	FERNANDES CAVACO Vanessa	Journaliste	26.04.1984	08.10.2017	499

Séance du Conseil communal

Séance du 5 décembre 2017

Conseillers pour la période 2017-2023

3. & 4. Comptes de l'exercice 2014 : approbation

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des voix des membres, d'arrêter provisoirement le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014 conformément au tableau repris ci-dessous, en l'occurrence :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	8.946.543,97.-	147.666,11.-
Total des dépenses	5.095.860,07.-	1.738.267,13.-
Boni propre de l'exercice	3.850.683,90.-	
Mali propre de l'exercice		1.590.601,02.-
Boni du compte de 2013	3.460.929,42.-	
Boni général	7.311.613,32.-	
Mali général	1.590.601,02.-	
Transfert de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 1.590.601,02.-	+ 1.590.601,02.-
Boni définitif fin 2014	5.721.012,30.-	

5. & 6. Comptes de l'exercice 2015 : approbation

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des voix des membres, d'arrêter provisoirement le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015 conformément au tableau repris ci-dessous, en l'occurrence :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	9.538.107,41 -	1.087.596,79.-
Total des dépenses	5.917.759,22 -	3.742.307,56.-
Boni propre de l'exercice	3.620.348,19.-	
Mali propre de l'exercice		2.654.710,77.-
Boni du compte de 2014	5.721.012,30.-	
Boni général	9.341.360,49.-	
Mali général	2.654.710,77-	
Transfert de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 2.654.710,77.-	+ 2.654.710,77-
Boni définitif fin 2015	6.686.649,72.-	



Vanessa
Fernandes
Cavaco



Marc
Jacobs



Eugène
Kemp



Jasmine
Lanckohr



Oliver
Peters



Véronique
Scherer-Thill



Séance du Conseil communal

Séance du 5 décembre 2017

7. Acte de vente

N°8694 du 10.11.2017 :

ACK-Gibalux S.A : approbation

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des voix des membres, d'approuver l'acte de vente du 10.11.2017 entre la Commune de Koerich et la Société Anonyme GIBALUX S.A. de Hesperange.

8. Acte de vente

N°2017/2201 du 03.11.2017 :

ACK-Goniva-Birger : approbation

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des voix des membres, d'approuver l'acte de vente du 03.11.2017 entre la Commune de Koerich et M. Robert Goniva-Birger de Koerich

9. Subsidés à allouer pour l'année 2017 aux sociétés et associations de la commune

Suite à des discussions ayant trait aux modalités de calcul des différents subsidés, le Conseil communal décide à l'unanimité des voix de reporter le vote des subsidés à allouer pour l'année 2017 aux sociétés et associations de la Commune à une prochaine séance du Conseil communal.

10. Rapports et informations

10.1.

M. le Bourgmestre, Jean Wirion fait l'état des lieux du projet d'aménagement particulier dit « Elmen » et des démarches judiciaires y relatives. S'il signale que la réunion que le Collège des Bourgmestres et échevins a eu avec M. le Ministre de l'Intérieur, M. le Ministre du Développement durable et des Infrastructures et M. le Ministre du Logement (ainsi que les administrations étatiques concernés par le crédit projet) a donné lieu à des pistes de réflexion très intéressantes, il signale que l'action intentée en justice par l'ancienne majorité n'a pas pour autant été retirée, histoire de préserver un certain poids dans les négociations à intervenir d'ici janvier/février, en espérant une issue allant dans l'intérêt des citoyens de la Commune de Koerich.

10.2.

M. le Bourgmestre signale en outre que le médecin généraliste établi à Koerich a décidé de mettre un terme à son activité au sein de notre Commune.

10.3.

Le Collège échevinal informe également que la nouvelle receveuse communale, Mme Anne-Marie Schlungs a pris ses fonctions au sein de l'Administration à compter du 1er décembre 2017.

10.4.

Il est par ailleurs signalé que les démarches requises ont été entamées auprès de l'ADEM pour prolonger de 6 mois supplémentaires l'engagement des ouvriers engagés par le biais d'un contrat de type C.A.E. afin de permettre aux nouveaux responsables en place de se faire une opinion à la fois quant au travail accompli mais également aux besoins constatés au niveau du service de régie.

11. RH-ST : Modification poste de l'ingénieur diplômé(A1)

M. le Bourgmestre, Jean Wirion, signale l'intention du Collège échevinal, de publier ensemble les deux postes d'ingénieurs disponibles (ingénieur technicien et ingénieur diplômé) suite au départ en retraite anticipé de l'ingénieur en place.

Afin d'accroître les chances de rencontrer des profils intéressants il est proposé au Conseil communal de modifier le poste de l'ingénieur diplômé (initialement partagé avec la Commune de Septfontaines en vue d'une éventuelle fusion jadis envisagée) d'un poste à 70% d'une tâche complète (28 heures/semaine) à un poste établi à 100% (40 heures / semaine). Le Conseil communal y marque son accord à l'unanimité des voix des membres présents.

12. (séance à huis clos)

RH-ST : Mise à la pension pour invalidité

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des voix des membres, d'acter la décision de la Commission des pensions relative au dossier dont question et d'accorder la démission s'imposant afin de permettre au salarié concerné de faire valoir ses droits à la pension conformément à la décision de la prédite commission.

Fin de la séance
